

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 28 MARS 2023

Conseillers en exercice : 29

Présents : 25 (question 1 à 19 et 21) – 24 (question 20)

Absents excusés avec pouvoir : 2

Absents excusés : 2 (question 1 à 19 et 21) – 3 (question 20)

Absent : 0

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 22 mars 2023

Date d'affichage : 22 mars 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN de la première à la dix-neuvième question (délibération n° 2023-03/33) et à la vingt-et-unième question, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leïla CHEVALIER, Jacques PERTEK, Jean-Louis LAURENT, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie ROUSSIN.

Géraldine CHAMBERT, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Rosy FERRIGNO.

Sandrine DERMEGHSIAN, Conseillère municipale, pour l'examen de la vingtième question (délibération n° 2023-03/34).

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale.

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel BARBER, est nommé secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2023-03/33 : PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT
D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT
SAISONNIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre III ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/03/2023

Application agréée E-legaite.com

99_DE-024-213401388-20230328-DEL_2023_03

Vu le Décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2012-347 du 12 mars 2012 relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, permettant aux collectivités de recruter des agents contractuels pour faire face à un surcroît d'activité lié à la saison ou à tout autre motif ;

Vu le Budget de la Commune ;

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emploi d'agents contractuels pour faire face à des accroissements saisonniers pendant la période estivale 2023 pour assurer le bon fonctionnement des services suivants : services administratifs (visite et accueil château, Urbanisme, Finances, G.R.H.), services techniques (voirie, espaces verts, nettoyage, festivités structures), restaurant scolaire ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **CRÉE**, à partir du samedi 1^{er} avril 2023, les postes contractuels suivants pour accroissement saisonnier à titre de renfort estival dans les services suivants :

Château de Simiane :

▶ 2 postes d'adjoint administratif à temps complet, rémunérés sur la base de l'Indice Brut du 1^{er} échelon du grade, pour assurer les fonctions d'accueil, surveillance du château Simiane et régie des ventes diverses ;

Services administratifs :

▶ 1 poste d'adjoint administratif à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1^{er} échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent administratif polyvalent affecté au service urbanisme,

▶ 1 poste d'adjoint administratif à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1^{er} échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent administratif polyvalent affecté aux services finances et gestion des ressources humaines ;

Services Techniques :

▶ 12 postes d'adjoint technique à temps complet, rémunérés sur la base de l'Indice Brut du 1^{er} échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent technique au sein des unités voirie / espaces verts / nettoyage / festivités structures ;

Restaurant Scolaire :

▶ 1 poste d'adjoint technique à temps complet, rémunérés sur la base de l'Indice Brut du 1^{er} échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent technique au sein du restaurant scolaire ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats requis et à engager les dépenses correspondantes (chapitre 012).

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/03/2023

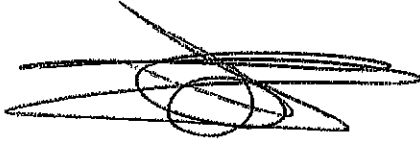
Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20230328-DEL_2023_03

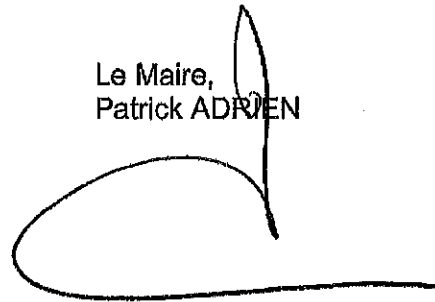
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance
Daniel BARBER
Conseiller municipal



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture le : 30 MARS 2023
Et la publication sur le site internet de la Ville le : 30 MARS 2023

REÇU EN PRÉFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-2023-0328-DEL_2023_03

1000 1000
1000 1000

REÇU EN PREFECTURE
Le 30/03/2023
Application agréée E-lep@Re.com
99_DE-084-2184 01388-2023 0328-DEL_2023_03